

**Plan d'action à l'égard des personnes handicapées  
du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière**

**2017-2019**

Adopté par le conseil d'administration  
Le 20 mars 2017

Québec 

## Contexte

---

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière est issu de la fusion des établissements publics de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière, à la suite de la mise en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Ainsi, en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière a été abolie et les anciennes constituantes du réseau lanauois ont été fusionnées, soit le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière, le Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière, les Centres jeunesse de Lanaudière, le Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier et le Centre de réadaptation La Myriade.

## Dispositions légales

---

En conformité à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), le présent plan d'action identifie les mesures prévues au CISSS de Lanaudière pour 2017-2019. Un bilan annuel sera effectué au 30 mars pour faire le suivi de ces mesures. Ce plan confirme l'engagement du CISSS de Lanaudière à poursuivre ses efforts en vue de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Un des objectifs de cette loi est d'obtenir une implication accrue de l'ensemble des partenaires publics et privés afin de permettre aux personnes handicapées de s'intégrer à la société au même titre que leurs concitoyens.

En tant qu'organisme public, le CISSS de Lanaudière est visé, entre autres par les dispositions suivantes de cette loi.

**Article 61.1.** Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

## Bref portrait de l'organisation et de ses secteurs

---

La mission du CISSS de Lanaudière est définie selon la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Cette loi modifie l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux afin de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacite de ce réseau. À cet effet, elle prévoit l'intégration territoriale des services de santé et des services sociaux par la mise en place de réseaux territoriaux de services (RTS) de santé et de services sociaux visant à assurer des services de proximité et leur continuité ainsi que la création d'établissements à mission élargie.

En vue de réaliser sa mission, le CISSS de Lanaudière dispose d'un budget de 875 millions \$ et compte plus de 10 000 employés et 700 médecins. Il offre des soins et des services à une population de près de 503 000 personnes. Son siège social est situé à Joliette et ses installations sont réparties sur un territoire de plus de 12 000 km<sup>2</sup>

## Mission

---

- Planifier, coordonner, organiser et offrir à la population de son territoire l'ensemble des services sociaux et de santé, selon les orientations et les directives ministérielles et déterminer les mécanismes de coordination de ces derniers;
- Garantir une planification régionale des ressources humaines;
- Réaliser le suivi et la reddition de comptes auprès du MSSS en fonction de ses attentes;
- Assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;
- Assurer une gestion de l'accès simplifié aux services;
- Établir des ententes et des modalités en précisant les responsabilités réciproques et complémentaires avec les partenaires comme les médecins, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les pharmacies et les autres ressources privées ainsi qu'avec d'autres établissements du réseau;

## Engagement à réduire les obstacles à l'intégration

Le CISSS de Lanaudière s'engage à :

- viser : une plus grande participation sociale pour toutes les personnes ayant un handicap;
- contribuer au sein de l'organisation et dans le cadre de sa mission à diminuer les préjugés, la discrimination et les obstacles environnementaux pour les personnes handicapées;
- jouer un rôle actif auprès des municipalités ayant une population de plus de 15 000 habitants de son territoire, soit Repentigny, Mascouche, Terrebonne, L'Assomption, Joliette, Saint-Lin- Laurentides, en apportant sa contribution et son soutien dans l'élaboration de leur propre plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées;
- rendre public et actualiser le présent plan d'action qui mènera vers une plus grande inclusion des personnes qui reçoivent des services ou des personnes qui désirent travailler au sein de notre établissement

## Plan d'action 2017-2019

Secteurs d'activité	Obstacles (réf. Oct.2016)	Mesures prévues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéancier
Tous	<p>Manque de connaissance des employés et de la population en général face à la réalité des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ accueil et approche parfois non adaptés à leurs besoins;</li> <li>▪ méconnaissance des actions favorisant leur intégration.</li> </ul>	<p>Réaliser une ou des activités soulignant la Semaine québécoise des personnes handicapées (1<sup>er</sup> au 7 juin 2017) et la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2017).</p> <p>Diffuser le présent plan d'action (voir moyens de diffusion à la page 8).</p> <p>Réaliser une ou des activités de sensibilisation et d'information pour le personnel.</p>	<p>Nombre d'activités de sensibilisation et d'information.</p> <p>Nombre de personnes jointes.</p>	<p>Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)</p> <p>et</p> <p>Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DDI-TSA-DP)</p>	<p>1<sup>er</sup> au 7 juin 2017</p> <p>3 décembre 2017</p> <p>30 Avril 2017</p> <p>30 mars 2018</p>

Secteurs d'activité	Obstacles (réf. Oct.2016)	Mesures prévues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéancier
Ressources humaines	Méconnaissance du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Diffuser et faire connaître ce programme auprès de l'équipe de dotation.	Séance d'information donnée.  Nombre de personnes jointes dans les services de la DRHCAJ	DDI-TSA-DP	22 Décembre 2017
	Taux de représentativité des personnes handicapées à l'emploi du CISSS sous la cible attendue de 2 % <sup>1</sup> .	Développer une collaboration avec le Service spécialisé en main-d'œuvre (SSMO), notamment pour le processus d'affichage de postes.	Nombre de personnes référées par le SSMO pour des postes.	DRHCAJ	30 mars 2018
Ressources informationnelles et communications	Modalités d'accès aux informations contenues dans un document public de notre établissement (ex. : rapport annuel, formulaires de demandes de services, etc.) inconnues.	S'assurer d'exercer une vigie pendant la construction du site Web du CISSS et en continu par la suite, en vue de respecter les standards d'accessibilité Web.  Indiquer sur le site Web que les informations contenues dans les documents peuvent être fournies sur demande dans des formats adaptés ou par le biais d'une autre modalité (ex. : rencontre).  Informer les organismes communautaires des formats adaptés du rapport annuel disponibles sur le site Web (e-text et vidéo LSQ)	Nombre de tests de validité de l'accessibilité réalisés.  Présence d'une note sur le site quant au soutien disponible pour des besoins d'information dans un format adapté.  Nombre de demandes d'utilisateurs pour des documents en format adapté ou pour de l'accompagnement dans le but d'obtenir de l'information.  Commentaires des usagers sur les formats adaptés du rapport annuel.	DRHCAJ	30 mars 2018

<sup>1</sup> Loi sur la fonction publique, articles 43 et 53.

Secteurs d'activité	Obstacles (réf. Oct.2016)	Mesures prévues	Indicateurs de résultats	Responsables	Échéancier
Financier, logistique et technique	Absence de politique en matière d'approvisionnement en biens et services accessibles.	Se doter d'une politique qui considère les notions en accessibilité universelle.	Politique adoptée et diffusée au sein du CISSS.	Direction des services techniques (DST) et Direction des ressources financières et de la logistique (DRFL)	22 Décembre 2017
	Manque de connaissance à l'égard de la notion d'accessibilité universelle des équipes responsables des aménagements et de l'acquisition des biens.	Réaliser une activité de sensibilisation sur l'accessibilité universelle pour les membres des équipes concernées à la DST.	Activité de sensibilisation réalisée. Niveau de satisfaction des participants (sondage). Nombre de personnes jointes.	DDI-TSA-DP	29 Septembre 2017
	Accessibilité en fauteuil roulant limitée pour certaines bâtisses.	Établir les modalités pour adapter les nouvelles constructions aux normes d'accessibilité universelle. Collaborer avec les membres de la direction des programmes DI-TSA-DP pour bénéficier de leur expertise en matière d'accessibilité des personnes ayant une déficience physique. Poursuivre les travaux de gestion du parc immobilier en considérant les notions d'accessibilité universelle.	Modalités connues et actualisées. Nombre de consultations auprès de la direction des programmes DI-TSA-DP. Nombre d'aménagements réalisés permettant une amélioration de l'accessibilité.	DST	30 Mars 2018 30 Mars 2018 30 Mars 2018
	Problématique dans certains sites à l'égard de l'accès aux places de stationnement pour personnes handicapées.	Faire une analyse des situations problématiques nommées par les usagers pour trouver des solutions alternatives.	Nombre d'aménagements réalisés pour augmenter l'accessibilité au stationnement.	DST	30 Mars 2019

## **Adoption du plan d'action et publication**

---

Ce plan d'action a été présenté et approuvé par le conseil d'administration le 20 mars 2017. Il sera rendu public par les moyens suivants :

- diffusion sur les sites Internet et intranet du CISSS;
- diffusion au comité des usagers du CISSS;
- diffusion aux principaux partenaires de la communauté, notamment les regroupements d'associations et d'organismes communautaires de personnes handicapées, les commissions scolaires, le Service spécialisé de main-d'œuvre, le représentant régional de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et les municipalités du territoire.

## **Mise en œuvre et suivi**

---

La démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du plan d'action du CISSS de Lanaudière est sous la responsabilité de la direction adjointe des programmes DI-TSA-DP.

Un comité de travail regroupant les principales directions concernées par la démarche, des représentants du comité des usagers et des partenaires de la communauté a été mis sur pied. Son mandat a été d'élaborer le plan d'action à partir du diagnostic organisationnel déposé en octobre 2016.

Sous la responsabilité d'une chef en réadaptation de la direction des programmes DI-TSA-DP, ce comité poursuivra ses activités pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action. Son mandat est de :

- s'assurer de l'avancement des mesures planifiées;
- suivre les indicateurs;
- rédiger un bilan annuel ainsi que des recommandations.

**Les membres du comité sont :**

- Sylvie Côté, directrice adjointe DDI-TSA-DP, responsable du plan d'action
- Line Lacombe, chef en réadaptation DDI-TSA-DP, coordonnatrice du plan d'action
- Michel Iorio, chef de service des projets immobiliers, DST
- Renaud Lachapelle, conseiller-cadre, DRFL
- Nathalie Carpentier, agente d'information, DRHCAJ
- Isabelle Lalande, coordonnatrice dotation, planification de la main-d'œuvre et activités de remplacement, DRHCAJ
- Pierre Marchand, représentant du comité des usagers, volet DP
- Claudine Landry, représentante du comité des usagers, volet DI-TSA
- Nathalie Marcotte, coordonnatrice, TCRAPHL
- Pierre Lafontaine, agent de concertation, TCRAPHL
- Manon Boisvert, directrice générale du SSMO, ESSOR II
- Julie Gauthier, superviseure clinique du SSMO, ESSOR II

**Le comité se réunira trois fois par année :**

- Avril
- Octobre
- Janvier

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière**

**Québec** 